

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal EN DATE DU 26 AVRIL 2024 A 19 heures 00

Secrétaire de séance : M. BOURGEOT Alix

Membres présents :

M. MACHARD Bruno
M. BUCHER Noël
M. CLOT Jean-Paul
Mme HURAUX Hélène
M. BOURGEOT Alix
M. PUJOL Gilbert

Mme TISSERAND Martine
M. GALLAND Jean-François
Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie
Mme MANTEY Josiane
M. DOMINGUES Yves
M. CARDOT Jules

Absentes excusées : Mmes GAULIARD Cécile, MAGUET Valérie

Pouvoirs : /

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière réunion en date du 12 avril 2024.

NOMINATION DE 3 SUPPLÉANTS POUR LA COMMISSION DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Le maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer 3 suppléants pour la commission de contrôle des listes électorales, en effet, seuls des titulaires sont actuellement membres de cette commission, ce qui peut présenter un problème en cas d'empêchement, en effet, la liste électorale peut ne pas être validée dans ce cas.

Après discussion des membres présents :

*Mme MANTEY Josiane, conseillère municipale, est nommée en qualité de membre suppléante de la commission de contrôle des listes électorales.

*M. WYMANN Denis et SIBILLE Daniel sont nommés en qualité de membres suppléants pour représenter la Préfecture et le TGI, leur rôle précis sera ensuite précisé par les Administrations (Préfecture et TGI).

DÉCISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET COMMUNAL

Afin de comptabiliser la participation financière du SIED70 pour des travaux d'électricité à VAUVILLERS, M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes en opérations d'ordre en section d'investissement du budget communal 2024, à savoir

Dépenses

Chap.041
C/21538 : + 714.99 €

Recettes

Chap.041
C/13258 : + 714.99 €

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte les écritures mentionnées ci-dessus et autorise le maire à effectuer les démarches administratives et comptables qui en découleront.

CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Cette délibération remplace celle du même objet n°109/2022 en date du 09/12/22 suite à des modifications (nouveau montant par rapport au devis initial et plan de financement détaillé).

Le maire informe le conseil municipal que pour le projet de création d'une aire de jeux dans le village, plusieurs devis ont été sollicités auprès de divers fournisseurs.

Après réception et comparaison, la SARL AMC DIFFUSION – 39190 AUGEA a été retenue pour un montant HT de 91 313.09 € soit 109 575.71 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTTE le devis de l'entreprise mentionnée ci-dessus pour le montant précisé ci-dessus ;
- AUTORISE le maire à effectuer les démarches de demandes de subventions auprès de toute Administration qui pourrait participer au financement et approuve le plan de financement suivant :
 - *Etat (DETR ou DSIL) : 30 % soit 27 393.93 € ;
 - *Région (Projet ENVI « Espace aux villages innovants) : 55 % (avec un plafond subventionnable de 50 000 €) soit 50 000 €
 - *Autofinancement : 13 919.16 €.
- AUTORISE le maire à effectuer les démarches administratives (notifications, signatures diverses...) et comptables qui en découleront ;

Fin de la séance : 19h30

Prochain conseil : vendredi 17 mai 2024

Le secrétaire de séance,

M. BOURGEOT Alix



Le Maire

Bruno MACHARD

